

## La position syndicale

Les trois syndicats de la construction genevoise, UNIA, SYNA et SIT, font partie intégrante de l'accord paritaire genevois qui a permis de mettre en place le système de soutien en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment.

Cet accord se veut innovateur et social. Il est né de la volonté des partenaires sociaux du bâtiment, syndicats et associations patronales, dans le but de lutter contre la marginalisation, voire l'exclusion, des travailleurs qui ne peuvent plus continuer l'exercice de leur profession pour des raisons de santé.

Cette dynamique des partenaires sociaux a permis également d'associer les différents assureurs travaillant dans le secteur du bâtiment : assurance invalidité, assurance perte de gain en cas de maladie et assurance accidents.

Certains métiers du bâtiment se caractérisent par une grande pénibilité due aux intempéries et aux efforts physiques, pénibilité qui s'accentue avec l'âge du travailleur. C'est donc un secteur professionnel où les travailleurs sont fortement exposés à des problèmes de santé.

Pour une partie des travailleurs, ces affections deviennent invalidantes par rapport à la profession exercée mais pas pour d'autres activités professionnelles considérées moins pénibles. Dans ces cas et avant la création de l'accord paritaire, l'assureur avait tendance à supprimer le versement des prestations, considérant que le travailleur avait une capacité de travail totale dans une autre profession et qu'il s'agissait donc d'un cas qui concernait exclusivement l'assurance chômage.

Or, la reconversion professionnelle pour une population telle que présente sur les chantiers n'est pas une mince affaire et, souvent, le travailleur se retrouvait isolé, sans ressources financières et sans perspectives de changement professionnel.

L'accord paritaire a le mérite d'avoir apporté une réponse concrète dans ce domaine-là. En effet, comme le démontre la pratique de ces deux dernières années, la détection précoce de telles situations permet, là où cela est possible, d'accompagner le travailleur dans ce changement tout en préservant sa situation financière.

Dans le cas des travailleurs âgés, l'application de ces mesures, accompagnées par d'autres comme par exemple celle de la retraite anticipée du bâtiment, permet souvent d'arriver à une fin de carrière avec dignité.

L'accord trouvé ne peut pas résoudre la totalité des problèmes liés à ces situations mais la synergie déployée par tous les acteurs du monde du travail dans le domaine du bâtiment apporte déjà de bonnes solutions et montre le chemin à suivre. Il s'agit certes d'un concept original et inédit qui fait ses premiers pas mais qui reste perfectible. L'engagement des partenaires y veille.

Monsieur Jorge KLAPPENBACH, Secrétaire Syndical SIT